

Aux habitants des communes de Chessel, Noville, Rennaz et Roche

LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – UNE RESPONSABILITE COMMUNE

Introduites de manière accidentelle ou échappées des jardins, les plantes invasives provoquent une diminution des espèces autochtones. Elles profitent en effet de l'absence de compétition, de prédateurs ou de parasites pour se répandre massivement aux dépens des espèces locales et représentent aujourd'hui une menace supplémentaire pour la biodiversité. Outre cette menace, plusieurs plantes exotiques invasives provoquent des problèmes de santé publique (allergies, asthme, brûlures, irritations cutanées) et peuvent occasionner des dégâts aux ouvrages, des pertes de rendement agricole et augmenter les coûts d'entretien des espaces envahis.

Le Canton et les communes considèrent avec grande attention cette problématique depuis de nombreuses années et mettent en œuvre les mesures adéquates d'information, de sensibilisation, de surveillance et de lutte, notamment dans le cadre des différents projets de constructions réalisés dans la région du Haut-Lac.

Dans un territoire déjà occupé par ces espèces problématiques, l'effort consenti localement pour lutter contre leur installation est parfois anéanti par le formidable pouvoir de colonisation de ces plantes, par dissémination des graines ou par reproduction végétative. Dans ce contexte, des chantiers comme celui de la H144, du développement du secteur des Fourches et plus généralement de toute intervention mettant à nu les sols fournissent à ces plantes une opportunité idéale de coloniser de nouvelles zones.

La population doit également prendre en compte cette problématique des plantes exotiques envahissantes, de nombreux terrains privés accueillant des plantes exotiques envahissantes à pleine maturité, donc des sources de dissémination. Il est donc du devoir de chacun de lutter contre ces plantes indésirables.

Dans le secteur du Haut-Lac, le *Buddleia de David*, la *Renouée du Japon* et le *Solidage du Canada* sont les trois espèces les plus problématiques actuellement. Plusieurs inventaires successifs ont été réalisés dans le cadre du suivi de réalisation de la route H144. Le plan de synthèse ci-joint illustre les principaux secteurs concernés. La lutte contre les invasives aux abords de la H144 a été et reste une préoccupation centrale du Canton. Des mesures globales de lutte contre la propagation et des campagnes d'arrachage ont été réalisées dans ce sens.

Les principes de lutte, propres à chaque espèce inscrite sur la liste noire des plantes invasives, sont définis en détails sous la forme de fiches éditées par le Canton et mises à disposition sur le site internet de la Direction générale de l'Environnement.



Buddleia de David



Renouée du Japon



Solidage du Canada

Aussi nous vous invitons à faire une visite de votre propriété, identifier l'éventuelle présence de ces plantes exotiques envahissantes et participer à la lutte contre leur propagation.

Le Canton et les communes se tiennent à votre disposition pour vous appuyer dans cette démarche.

Avec nos meilleures salutations,

Les syndics de Chessel, Noville, Rennaz et Roche

Annexes :

- Plan schématique des principaux sites colonisés par les plantes exotiques envahissantes
- Fiches cantonales – *Buddleia de David*, *Renouée du Japon*, *Solidage américain*